

Rives du lac: l'hypocrisie de la droite vaudoise

LA CHRONIQUE DE PHILIPPE KOTTELAT 04.06.2023 - 08:53 Rédigé par Philippe Kottelat

RIVES DU LAC • La majorité de droite du Grand Conseil vaudois vient de dire «non» à un chemin continu en libre accès le long des rivages des lacs du Canton. Notamment au nom de la protection de la biodiversité. Ben voyons!



Non! Il n'y a aucune raison que «les rives de tous les lacs vaudois soient librement accessibles aux piétons sur une largeur de deux mètres, sauf intérêt public prépondérant lié à la protection de la nature et du paysage». Le verdict est sans appel. C'est celui de la majorité de droite du Grand Conseil vaudois qui vient récemment de s'opposer à l'idée de rendre publiques et accessibles les berges des lacs du Canton, telle que le souhaitait une initiative.

Une vieille histoire

Le débat n'est pas nouveau. Il est né en 1913 quand une pétition demandait au Grand Conseil de légiférer pour que «le grand public puisse jouir des bords de l'eau et trajets librement sur les rives». En 1926, elle aboutit à la promulgation de la loi sur le marche-pied qui définit l'emplacement précis et la largeur du libre passage qui doit directement exister aux bord des eaux publiques. Ce texte n'a toutefois jamais été appliqué, car cet espace libre était réservé aux personnes qui exerçaient le halage des bateaux ainsi qu'aux pêcheurs. Malgré plusieurs interventions parlementaires pour élargir son champ d'application, cette fameuse loi n'a pas connu d'évolution significative depuis, même si en 2020, le Plan directeur des rives du Léman, adopté par le Grand Conseil, devait en théorie permettre d'atteindre les objectifs visés.

Une position hypocrite

Les raisons de cet immobilisme, on les connaît: des propriétaires de fonds riverains, souvent détenteurs de villas somptueuses qui, jouant du champ d'application de la loi, n'hésitent pas à attaquer quiconque voudrait que cela change. Mais pas seulement! Des communes aussi qui font la sourde oreille de peur de perdre de richissimes contribuables. Le Canton est impuissant: la mise en œuvre concrète du marchepied incombe aux communes et dépend de leur volonté et de leurs choix politiques! Le refus de la majorité de droite du Grand Conseil s'inscrit dans ce contexte. Pour le légitimer, elle parle de défense du droit privé et évoque aussi une menace pour la biodiversité, disant craindre «un bétonnage» et des déchets laissés par les promeneurs irrespectueux, cela malgré les garanties apportées par l'initiative.

Quelle belle hypocrisie quand on sait que cette même droite vaudoise refuse de s'engager (PLR) ou recommande même (UDC) le rejet de l'initiative cantonale «Pour la protection du climat» qui sera soumise au peuple le 18 juin prochain. Faites ce que je dis, pas ce que je fais! L'affaire des rives du lac est de cet acabit. En attendant sans doute un vote au niveau fédéral, une initiative ayant été lancée afin de supprimer des privilèges d'un autre temps que la droite s'évertue de défendre sur la base d'arguments fallacieux.